



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA  
TERRITOIRE DE LUBUDI  
COMMUNE DE FUNGURUME



**CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIETE CIVILE DE FUNGURUME**

Téléphone : 081 4762 455/ 082 151 3830/081 1690 332/081 2048 415

Fungurume, le 20/07/2020

Réf : CCSCF/...008.../FGM/20/2020

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre National des Mines à KINSHASA
- L'Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale /Lualaba ;
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Sécurité /Lualaba ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial de Mines / Lualaba ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de Décentralisation et Affaires Coutumières/ Lualaba ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre du Budget et Plan / Lualaba ;
- Chef de Division Provinciale des Mines / Lualaba ;
- Monsieur le Porte-Parole du Cadre de Concertation de la Société Civile de la Province du Lualaba.

(Tous) à KOLWEZI

- Sa Majesté Grand Chef MWAMI KANERANERA à BUNKEYA
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Fungurume ;
- Monsieur le Commandant Supérieur Urbain de la PNC Fungurume ;
- Monsieur le Commandant des FARDC Urbain de Fungurume ;
- Monsieur le Président du Tribunal de Paix de Lubudi en itinérance à Fungurume;
- Monsieur le Procureur du Parquet près le TriPaix de Lubudi;
- Monsieur le Chef de Poste Principal de l'A.N.R de Fungurume ;
- Monsieur le Manager du Département du Fonds Social Communautaire de la Société TFM

(Tous) à FUNGURUME

Objet : Notre contestation.

✓ A Monsieur le Directeur Général de la Société TFM de et à FUNGURUME

Monsieur,

Par la présente, le Cadre de Concertation de la Société Civile de Fungurume, vient par le biais de cette correspondance, avec larmes aux yeux, grande désolation et indignation, pour vous transmettre notre contestation dont l'objet est en vedette.

En effet, **la Société TFM S.A, a procédé à l'élaboration du Cahier des Charges à l'insu des Communautés Impactées et Polluées par son exploitation Minière**, lesquelles représentées par la Société Civile, maîtrisant les rouages dans l'élaboration du Cahier des Charges, retirée dans ces processus sans aucune raison valable, car la copie est en notre possession, à laquelle trois (3) Chef des Groupements dont leurs Groupements sont : **MUTOBO, MWENDA MUKOSE** et celui de **NGUBA** sont signataires pour sa mise en application (Cahier des Charges), brisant ainsi la procédure normale de l'élaboration du dit Cahier, tel que consacre par le Règlement Minier à son article 414 bis et du Nouveau Code Minier Révisé en vigueur, à son article 285 septies et ses alinéas ; en combinant les deux articles précités, où la Société TFM n'a pas contacté les Communautés Impactées de sa concession par ses projets miniers, c'est-à-dire, ces dernières n'ont pas été consultées, ni encore identifiées leurs besoins réels et voire même priorisées les besoins par catégories sociales.

Apprenant que, toutes les assises organisées par la TFM au préalable, depuis le 16 au 17 juillet 2020 à la Salle de l'Hôtel BEST PALACE à Fungurume, prouve noir sur blanc l'exclusion sans motif convainquant de la Société Civile Locale, écartant l'idéologie ou l'idée maitresse du Chef de l'Etat, le garant du bon fonctionnement de notre Pays : «LE PEUPLE D'ABORD et l'instauration de la Démocratie et d'un Etat de droit».

Cher respectueux Monsieur le Directeur General, connaissant bien que, votre Société de renommée internationale et respectueuse, a commis expressément un vice des procédures de l'élaboration du cahier des charges qui est la violation flagrante du nouveau code minier révisé en vigueur et l'article 11 de la Directive sur les responsabilités sociétales des Entreprises.

Cher Monsieur le Directeur et auguste représentant légal de notre partenaire potentiel TFM, vu la manière abusive de votre procédure, voulant ainsi saboter les textes légaux établis par la République Démocratique du Congo, et surtout le refus catégorique de collaborer avec la Société Civile Locale et les Communautés Impactées et Polluées par vos exploitations.

Ainsi, le Cadre de Concertation de la Société Civile de Fungurume, dénonce systématiquement et radicalement la manière dont vous avez procédé et vous demande ce qui suit pour la rentabilité, l'honneur de votre entreprise et la paix sociale.

1° Nous recommandons au Ministre National et Provincial ayant en leur charge les Mines qui nous lisent en copie de faire respecter la procédure en matière de la signature du Cahier des Charges ;

2° Nous recommandons également à l'entreprise TFM S.A, l'organisation des nouvelles assises des parties prenantes dans un délai raisonnable, sur l'élaboration qui fait l'objet de non-respect des engagements du Cahier des Charges (Cfr l'article 17 de la Directive, alinéa 1) ;

3° Les sanctions appropriées doivent être réservés aux agents TFM, délégués à ces assises pour avoir induit l'entreprise en erreur ainsi que les trois Chefs des Groupements signataires.



Par conséquent, si toutes nos recommandations ne sont pas prises en considérations, la Société Civile procédera à l'organisation de la marche pacifique avec toutes les couches sociales en place en date du Lundi, 27/07/2020 ; à partir de 5h00', il y aura Sit-in dont l'un à l'entre de **Barriere DIPETA TFM** et l'autre à la **Barriere 4** à la même heure jusqu'à 10h00, puis à 10h30 via la Tribune, le dépôt de notre **MEMO** à la Commune, notre point de chute de la marche pacifique.

Après 72 heures, nous tenons à vous informer que si pas une solution durable, une autre marche doit se reproduire dans le même sens jusqu'à obtenir notre gain de cause.

Nous demandons également à l'Autorité locale, de nous faire accompagner par les éléments de la Police Nationale Congolaise; PNC en sigle, selon l'article 26 de la constitution en République Démocratique du Congo, qui stipule que : « **la liberté de la manifestation est garantie...** »

Car nous ne sommes pas dans un « Royaume des aveugle où le borgne et roi.»

Recevez Monsieur le Directeur Général de la TFM, notre **REVENDEICATION** patriotique.

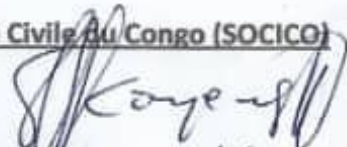
**Pour le Cadre de Concertation de la Société Civile de Fungurume  
(Organisations Signataires)**

Nouvelle Société Civile Congolaise



**KALENGA Edouard**

Société Civile du Congo (SOCICO)

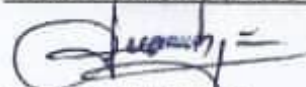


**KAVWANBA KAYEMBE Gauthier**

Société Civile Forces Vives

**KABWE MULANDA Emmanuel**

Plateforme des Associations  
Socio-Culturelles (PASSOF)



**KAMUNGU KATO Willy**